



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE LUNDI 10 JUILLET 2017 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT

Présents :

Le maire: Philippe Roy

les conseillers : Erin Kennedy
John Miller
Joseph Daoura
Minh-Diem Le Thi
Daniel Robert
Michelle Setlakwe

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 17-07-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 10 juillet 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 17-07-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To adopt the agenda of Regular Meeting of July 10, 2017.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 19h4 et 6 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 19h24.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du

RÉSOLUTION N° 17-07-02

Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 12 juin 2017

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la réunion ordinaire du 12 juin 2017 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 12 juin 2017 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 17-07-02

Subject: Adoption of Minutes of June 12, 2017 Regular Meeting

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of June 12, 2017, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of June 12, 2017.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Liste des commandes - 10 000\$
- .2 Liste des commandes - 25 000\$
- .3 Liste des achats sans émission de bon de commande
- .4 Liste des chèques et dépôts directs
- .5 Permis et certificats
- .6 Rapport - ressources humaines

6. Désignation du maire suppléant

RÉSOLUTION N° 17-07-03

Objet : Désignation du maire suppléant

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

De désigner le conseiller Joseph Daoura comme maire suppléant de la Ville de Mont-Royal, pour les mois d'août à novembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 17-07-03

Subject : Designation of Acting Mayor

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To designate Councillor Joseph Daoura, as Acting Mayor for the Town of Mount Royal, for the months of August to November 2017.

CARRIED UNANIMOUSLY

7. Autoriser l'ouverture d'un compte bancaire auprès de Desjardins Caisse des Versants du Mont-Royal

RÉSOLUTION N° 17-07-04

Objet : Autoriser l'ouverture d'un compte bancaire auprès de Desjardins Caisse des Versants du Mont-Royal

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'entériner la décision d'ouvrir un compte de banque auprès de Desjardins Caisse des Versants du mont Royal;

De nommer M. Philippe Roy, maire et Mme Nathalie Rhéaume, trésorière, comme représentants autorisés pour émettre, accepter, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable, signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative, demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité, signer tout document ou toute convention utiles pour la bonne marche des opérations de la municipalité;

De décréter que le nombre de signataires requis pour signer et endosser des chèques est de deux (2) c.-à-d. maire ou maire suppléant et trésorier ou directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 17-07-04

Subject : Allow the opening of a bank account with Desjardins Caisse des Versants du Mont-Royal

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To grant the decision to open a bank account with Desjardins Caisse des Versants du mont Royal;

To appoint Mr. Philippe Roy, Mayor and Mrs. Nathalie Rhéaume, Treasurer, as authorized representatives to issue, accept, negotiate or discount any cheque, promissory note, bill of exchange or other negotiable items, sign or approve any withdrawal, document or supporting documents, request the opening by the Caisse of any folio useful for the proper operation of the municipality, sign any document or agreement useful for the proper operation of the municipality's operations;

To decree that two signatories are required to sign and endorse cheques i.e. Mayor or Pro-Mayor and Treasurer or Town manager.

CARRIED UNANIMOUSLY

8. Ratification des débours pour la période du 1er juin au 30 juin 2017

RÉSOLUTION N° 17-07-05

Objet : Ratification des débours pour la période du 1er juin au 30 juin 2017

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période du 1er juin au 30 juin 2017:

Salaires et avantages sociaux: 1 580 201 \$

Fournisseurs et autres paiements: 3 276 675 \$

Placements: 10 000 000 \$

Total des déboursés: 14 856 876 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 17-07-05

Subject : Confirmation of Disbursements for the period of June 1st to June 30th, 2017

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between June 1st and June 30th, 2017:

Salaries and fringe benefits: \$1,580,201

Suppliers and other payments: \$3,276,675

Investments: \$10,000,000

Total disbursements: \$14,856,876

CARRIED UNANIMOUSLY

9. Démolition et reconstruction du mur endommagé au garage municipal

RÉSOLUTION N° 17-07-06

Objet : Démolition et reconstruction du mur endommagé au garage municipal

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 86 300 \$ (taxes incluses) pour la démolition et reconstruction du mur endommagé au Garage municipal, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder au plus bas soumissionnaire soit à la compagnie CONSTRUCTION PDN ET FILS INC., le contrat (C-2017-46) à cette fin, au prix forfaitaire soumis, soit au montant de 77 033,25 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de soumission;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance: Règlement d'emprunt E-1702

Imputation : Poste budgétaire 22-300-00-723, Projet 2107

Contrat: 77 033,25 \$ (taxes incluses) Crédit: 78 803,43 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 17-07-06

Subject : Demolition and reconstruction of the damaged wall at the municipal garage

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$86,300 (taxes included) for the demolition and reconstruction of the damaged wall at the Municipal Garage, which includes, as needed all accessory costs;

To award to the lowest tenderer CONSTRUCTION PDN ET FILS INC. the contract (C-2017-46) to undertake these works, for the lump sum price of \$77,033.25 (taxes included), in accordance with the tendering documents ;

To charge this expenditure as follows :

Source: Loan By-law E-1702

Appropriation : Budget account 22-300-00-723, Project 2107

Contract: \$77,033.25 (taxes included) Credit: \$78,803.43

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Fourniture et livraison de matériel d'égout

RÉSOLUTION N° 17-07-07

Objet : Fourniture et livraison de matériel d'égout

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 80 000 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et livraison de matériel d'égout pour la période du 1^{er} août 2017 au 31 juillet 2018, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à ALBERT VIAU, DIVISION DE EMCO CORPORATION le contrat SMI-2017-29 à cette fin aux prix unitaires soumis, soit au prix total de 74 811.30 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer cette dépense comme suit:

Provenance: Budget de fonctionnement 2017 et 2018;

RESOLUTION N° 17-07-07

Subject : Supply and delivery of sewage materials

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$80,000 (taxes included), for the supply and delivery of sewage materials for the period of August 1st, 2017 to July 31st, 2018, which includes, as needed, all accessory costs

To award to ALBERT VIAU, DIVISION DE EMCO CORPORATION the contract SMI-2017-29 to undertake these works with the unit prices submitted, for the total amount of \$74,811.30 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

To charge this expenditure as follow:

Source: Operating Budget 2017 and 2018;

Imputation : 02-415-00-642 « Matériel d'égout » 80 000 \$ (taxes incluses);

Pour l'année 2018, les crédits budgétaires requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Services professionnels pour le remplacement des réservoirs à essence aux Travaux publics

RÉSOLUTION N° 17-07-08

Objet : Services professionnels pour le remplacement des réservoirs à essence aux Travaux publics

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'approuver la grille de pondération et d'évaluation ci-jointe pour ce contrat;

D'autoriser une dépense de 30 000 \$ (taxes incluses) pour les services professionnels pour le remplacement des réservoirs à essence aux Travaux publics pour les mandats 1 et 2.

D'accorder à PÉTROSÛR LTÉE le contrat (C-2016-02C) à cette fin, aux prix forfaitaires soumis, soit au montant de 25 524,45 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de soumission relatif à ce contrat;

D'autoriser le financement de cette dépense en immobilisation à partir du surplus accumulé affecté aux activités d'investissement;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Imputation : Projet : 3 006 « Remplacement des réservoirs à essence T.P. »

Compte budgétaire : 22-300-00-719

Contrat : 25 524,45 \$ (taxes incluses) - Crédits : 27 394 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Appropriation: 02-415-00-642 "Matériel d'égout" \$80,000 (taxes included);

For 2018, credits required for this activity will be maintained in the budget.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 17-07-08

Subject : Professional services for the replacement of fuel tanks at the Public Works

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To approve the attached bid weighting and evaluation system for this contract;

To authorize an expenditure of \$30,000 (taxes included) for the professional services for the replacement of fuel tanks at Public Works for the mandates 1 and 2.

To award to PÉTROSÛR LTÉE the contract (C-2016-02C) for this purpose at the lump-sum prices submitted, for a total of \$25,524.45 (taxes included), all in accordance with the tendering documents;

To authorise the financing of this capital expenditure from the accumulated surplus assigned to investment activities;

To charge these expenditures as follows:

Appropriation: Project : 3 006 " Remplacement des réservoirs à essence T.P. "

Budget account: 22-300-00-719

Contract: \$25,524.45 (taxes included) - Credits : \$27,394

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Renouvellement du contrat pour la gestion du parc des compteurs d'eau

RÉSOLUTION N° 17-07-09

Objet : Renouvellement du contrat pour la gestion du parc des compteurs d'eau

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 66 500 \$ (taxes incluses) en 2017 pour la gestion du parc des compteurs d'eau, incluant tous les accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 93 500 \$ (taxes incluses) en 2018 pour la gestion du parc des compteurs d'eau, incluant tous les accessoires, le cas échéant;

D'accorder le renouvellement du contrat pour la « gestion du parc des compteurs d'eau » (C-2016-40) à la compagnie COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC (LABRECQUE LANGLOIS INC.) à cette fin aux prix unitaires soumis, soit 150 979,41 \$ (taxes incluses) pour la première année d'option, soit du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance:
Budget de fonctionnement 2017 (66 500 \$)

Budget de fonctionnement 2018 (93 500 \$)

Imputation: 02-132-00-444 « Lectures des compteurs d'eau » 02-413-00-648 « Équipements spécialisés - Compteurs »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 17-07-09

Subject : Renewal of the water meter pool management contract

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$66,500 (taxes included) in 2017 for the management of water meter pool, which includes, as needed, all accessory costs;

To authorize an expense for the amount of \$93,500 (taxes included) in 2018 for the management of water meter pool, which includes, as needed, all accessory costs;

To award the contract renewal for the «management of the water meter pool» (C-2016-40) to COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC (LABRECQUE LANGLOIS INC.) to undertake these works at the unit prices submitted, for the total amount of \$150,979.41 (taxes included) for the first optional year, from July 1st 2017 to June 30th 2018, in accordance to the tendering documents prepared for this contract;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating budget 2017 (\$66,500)

Operating budget 2018 (\$93,500)

Appropriation: 02-132-00-444 « Lectures des compteurs d'eau » 02-413-00-648 « Équipements spécialisés - Compteurs »

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Renouvellement - Inspection annuelle et service d'entretien des systèmes avertisseurs incendies dans différents bâtiments municipaux

RÉSOLUTION N° 17-07-10

Objet : Renouvellement - Inspection annuelle et service d'entretien des systèmes avertisseurs incendies dans différents bâtiments municipaux

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 11 200 \$ (taxes incluses) pour la période du 1er octobre au 31 décembre 2017 pour la réalisation de l'inspection annuelle et le service d'entretien des systèmes avertisseurs incendies dans différents bâtiments

RESOLUTION N° 17-07-10

Subject : Renewal - Annual inspection and maintenance services for the fire alarm system in different municipal buildings of the Town

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$11,200 (taxes included) for the period of October 1st to December 31st 2017, to execute the annual inspection and maintenance services for the fire alarm system in different

municipaux, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 5 000 \$ (taxes incluses) pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2018 pour la réalisation de l'inspection annuelle et le service d'entretien des systèmes avertisseurs incendies dans différents bâtiments municipaux, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder le renouvellement du contrat (C-2016-70) à PRÉVENTION INCENDIE SAFETY FIRST INC. à cette fin aux prix forfaitaires et unitaires soumis, au montant de 5 597,43 \$ (taxes incluses) pour la période du 1er octobre 2017 jusqu'au 30 septembre 2018, conformément aux documents d'appel d'offres;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Budget de fonctionnement 2017

Imputation : Postes budgétaires: 02-xxx-00-523 « Système de sécurité- Édifices - xxx » 11 200 \$ (taxes incluses)

Provenance : Budget de fonctionnement 2018
Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville.

Imputation : Postes budgétaires: 02-xxx-00-523 « Système de sécurité- Édifices - xxx » 5 000 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

municipal buildings of the Town, which includes, as needed, all accessory costs;

To authorize an expense for the amount of \$ 5,000 (taxes included) for the period of January 1st to September 30th 2018, to execute the annual inspection and maintenance services for the fire alarm system in different municipal buildings of the Town, which includes, as needed, all accessory costs;

To award the contract renewal (C-2016-70) to PRÉVENTION INCENDIE SAFETY FIRST INC. to undertake these works with the lump sum and unit prices submitted, for the amount of \$5,597.43 (taxes included), for the period between October 1st, 2017 to September 30th, 2018, all in accordance with the tendering documents;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source: Operating Budget 2017

Appropriation: Budget accounts: 02-xxx-00-523 « Système de sécurité- Édifices - xxx » \$11,200 (taxes included)

Source: Operating Budget 2018
Credits required for this activity will be maintained in the budget, in the following manner:

Appropriation: Budget accounts: 02-xxx-00-523 « Système de sécurité- Édifices - xxx » \$5,000 (taxes included).

CARRIED UNANIMOUSLY

14. Achat de bacs roulants bruns supplémentaires

RÉSOLUTION N° 17-07-11

Objet : Achat de bacs roulants bruns supplémentaires

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 15 879,39 \$ en 2017 pour l'achat de bacs supplémentaires pour la collecte des résidus alimentaires, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant et de modifier le PTI en conséquence;

D'accorder à ORBIS CANADA LTÉE. la fourniture de 485 bacs roulants supplémentaires selon le contrat (C-2015-77) à cette fin, aux prix unitaires soumis, pour la somme totale de 13 165,61 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de soumission;

RESOLUTION N° 17-07-11

Subject : Purchase of Extra Brown Rollout Bins

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$15,879.39 in 2017 for the purchase of extra bins for food waste collection, which includes, as needed, all accessory costs and to modify the PTI accordingly;

To award to ORBIS CANADA LTÉE. the supply of 485 additional rollout bins as per contract (C-2015-77), to undertake these works, with the unit prices submitted, for the total amount of \$13,165.61 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

D'autoriser un emprunt de 14 500 \$ au Fonds de roulement pour acquitter cette dépense en immobilisation et de rembourser cette somme sur une période de cinq (5) ans;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Fonds de roulement

Imputation : 22-300-00-759 - Projet 1 476 - « Achats de bacs pour la collecte des résidus alimentaires »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorise a loan of \$14,500 from the Working Fund to cover this capital expenditure and to reimburse this amount over a five (5) year period;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source: Working Fund

Appropriation: 22-300-00-759 - Project 1 476 - "Achats de bacs pour la collecte des résidus alimentaires"

CARRIED UNANIMOUSLY

15. Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 1190, chemin Kenilworth

RÉSOLUTION N° 17-07-12

Objet : Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 1190, chemin Kenilworth

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 1190, chemin Kenilworth, soit le lot 1 680 302, a soumis une demande de dérogation mineure visant à légaliser, conformément au règlement de Dérogation mineure N° 1312, la marge arrière du bâtiment existant à 5,35 m, empiétant de 0,65 m dans la marge minimale de 6 m;

ATTENDU QUE l'approbation de cette demande légalisera le coin arrière non conforme et que, tel que stipulé dans la démolition approuvée, la maison pourra être reconstruite sur les mêmes fondations, mais ne pourra s'appliquer à toute construction subséquente ;

ATTENDU QUE conformément au Règlement N° 1312 sur les dérogations mineures et après mûre réflexion lors de la prolongation de sa séance tenue le 8 mai 2017, le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé d'accepter cette demande de dérogation mineure;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'accepter, conformément au Règlement N° 1312 sur les dérogations mineures, de légaliser à 5,35 m la marge de recul arrière du bâtiment situé au 1190, avenue Kenilworth.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 17-07-12

Subject : Minor Variance for the property located at 1190 Kenilworth Road

WHEREAS the owner of the immovable property located at 1190 Kenilworth Road, being lot 1 680 302, has submitted an application for a minor variance to legalize, in accordance with Minor Variance By-law No. 1312, the rear setback at 5.35 m for the existing building, encroaching by 0.65 m on the 6 m minimum rear setback.

WHEREAS the approval of this application would legalize the non-conforming rear corner and as stipulated in the demolition approval, the home can be rebuilt on the same foundations but can not apply to any future additions;

WHEREAS in accordance with Minor Variance By-law No. 1312 and after due deliberation at its extended meeting held on May 8th, 2017, the Planning Advisory Committee recommended that the said application for a minor variance be accepted;

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To accept, under Minor Variance By-law No. 1312, to legalize at 5.35 m the rear setback of the building located at 1190 Kenilworth Avenue.

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 17-07-13

Objet : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 16 juin 2017 et prolongée le 19 juin 2017:

Plan N°1 : 324, Berwick pour « Refaire deux galeries dans la cour arrière (projet intégré avec travaux d'aménagement et nouvelle remise) »;

Plan N°2 : 359, Simcoe pour « Modifications sur l'arrière – modification des ouvertures, enlèvement d'une des galeries et reconstruction de l'autre avec une marquise, installation d'une remise / pergola »;

Plan N°4: 380 Lazard pour « Agrandissement arrière, entrée au sous-sol et remise (projet intégré avec demande de piscine, clôture et remise) »; Sous réserve : un tableau des échantillons est requis pour l'approbation finale (brique et autres revêtements);

Plan N°5 : 73, Lockhart pour « Modification des ouvertures arrières »;

Plan N°8 : 698, Graham pour « Refaire et agrandir le balcon au 2ème étage et la galerie au rez-de-chaussée pour un duplex »;

Plan N°9: 216, Devon pour « Marquise avant pour un projet incluant un agrandissement arrière et la rénovation des façades »;

Plan N°11 : 2305, Rockland pour « Nouvelles ouvertures et café-terrace pour un nouveau restaurant »;

Prolongation de la réunion le 19 juin 2017

Plan N°15 : 128, Trenton pour « Nouvelle marquise, modifier les ouvertures dans le mur arrière et terrasse »; Sous réserve : Approbation de l'option 'terrace' sans créer de monticule contre celle-ci et en supprimant les fenêtres de sous-sol;

Plan N°16 : 1375, Dunvegan pour « Pergola arrière et latérale (projet intégré avec travaux d'aménagement, nouvelle remise et clôture) »; Sous réserve : 2 pieds de retrait depuis la façade de la maison + un écran végétal pour cacher le cabanon;

RESOLUTION N° 17-07-13

Subject : Planning Advisory Committee recommendations

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on June 16, 2017 and extended on June 19, 2017:

Plan No.1: 324 Berwick for "Redo two porches in the back yard (integrated project to landscaping and new cabana)";

Plan No.2: 359 Simcoe for "Rear modifications - openings' modifications, removing one porch and rebuilding the other one with a canopy, installing a cabana/pergola";

Plan No.4: 380 Lazard for "Rear addition, basement entrance and cabana (integrated project to a pool permit request, fence and cabana"; Subject to: Sample board required for final approval (brick and other cladding);

Plan No.5: 73 Lockhart for "Rear openings' modifications";

Plan No.8: 698 Graham for "redoing and extending the balcony to the 2d floor and the porch to the ground floor of a duplex";

Plan No.9: 216 Devon for "Front canopy for a project including a rear addition and the facades' renovation";

Plan No.11: 2305 Rockland for "New openings and café-terrace for a new restaurant";

Extended meeting June 19, 2017

Plan No.15: 128 Trenton for "New canopy, rear wall openings' modifications and terrace"; Subject to: Approval of deck option without creating a mound against the deck and elimination of basement windows;

Plan No.16: 1375 Dunvegan for "Rear and side pergola (integrated project to landscaping works, new cabana and fence)"; Subject to: 2' recess from the façade of the house + needs a vegetation screen to hide the cabana;

Plan N°17 : 801, Rockland pour « agrandissement à l'avant au 2e étage, porche, marquise et balcon arrière et pergola dans la cour arrière »; Sous réserve : Doit avoir une fondation continue de 10 pouces pour l'agrandissement du porche arrière;

Plan N°19 : 43, Highfield pour « Agrandissement arrière »;

Plan N°20 : 345, Ellerton pour « Élargir une fenêtre existante latérale »;

Plan N°21 : 51, Surrey pour « Installer une fenêtre latérale »;

Plan N°22 : 40, Roosevelt pour « Installation d'un parapet pour les correctifs d'infiltration d'eau »; Sous réserve : il faut aligner les joints avec les joints/creux de brique sous le solin. Un échantillon de couleur d'aluminium est nécessaire. Il faut simplifier les détails proposés pour le parapet; pas de larmier, mais d'un seul tenant tel que l'existant;

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 30 juin 2017 et prolongée le 6 juillet 2017:

Plan N°1 : 2450-2460 Rockland pour « Nouvelles enseignes (2) commerciales appliquées »;

Plan N°2 : 8500, Décarie pour « Nouvelle enseigne d'identification »;

Plan N°4 : 1755, Laird pour « Modifier la marquise avant »; Le revêtement en bois MAIBEC le moins texturé et avec un profilé minimum est approuvé.

Plan N°6 : 8355, Montview pour « Modification des finitions de la partie avant du bâtiment d'origine tel que les finitions sur l'agrandissement »;

Plan N°7 : 145, Chester pour « Modification du permis émis- ouvertures dans les murs arrière et latéral »;

Plan N°8 : 235, Dunrae pour « Installation d'une clôture en maille de chaîne 4'-0" »; Sous réserve : « Resoumettre un plan montrant une clôture "frost" (maille de chaîne) avec du vinyle vert et un plan avec l'installation d'un écran de végétation qui serait planté devant la clôture. Un effort est requis pour obtenir un choix plus esthétique de la clôture et / ou de l'aménagement paysager pour camoufler la clôture "frost";

Plan N°9 : 4025, Jean Talon pour « Enseignes (2) autonomes et appliquée »; Sous réserve : Retrait des informations CAA sur l'enseigne autonome »;

Plan No.17: 801 Rockland for "Front addition to the 2d floor, vestibule, canopy and rear balcony and pergola in the back yard"; Subject to: must have a 10 inch continuous foundation for the rear porch addition;

Plan N°19: 43 Highfield for "Rear addition";

Plan No.20: 345 Ellerton for "Extended an existing side window";

Plan No.21: 51 Surrey for "Installing a side window";

Plan No.22: 40 Roosevelt for "Installation of a parapet for the water infiltration correctives"; Subject to: must align the joints with the brick joints/gap below the flashing. Need color sample of aluminum. Simplify proposed parapet detail; no drip, one piece like existing condition.

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on June 30, 2017 and extended on July 6, 2017:

Plan No.1: 2450-2460 Rockland for "New wall-mounted commercial signs (2)";

Plan No.2: 8500 Decarie for "New identification sign";

Plan No.4: 1755 Laird for "Modifying the front canopy"; MAIBEC wood siding with less texture and minimum profile is approved;

Plan No.6: 8355 Montview for " modification to the finishes of the original front part building as per the addition's finishes";

Plan No.7: 145 Chester for "Modification to the issued permit – openings to the rear and side walls";

Plan No.8: 235 Dunrae for "Installation of a 4'-0" chain link fence"; Subject to: Resubmitting a plan showing a frost fence with green vinyl and a plan with the installation of a vegetation screen that would be planted in front of the fence. An effort is required in achieving a more aesthetic choice of fence and /or landscaping to camouflage the frost fence;

Plan No.9: 4025 Jean Talon for "Post and wall-mounted signs (2)"; Subject to: removal of CAA info on post sign;

Plan N°12: 5660, Ferrier pour « Enseigne autonome »;

Plan N°16 : 739, Lanark pour « Terrasse en pavé uni - 2 options : avec et sans garde-corps »;

Plan N°20 : 415, Leacross pour « Modification des ouvertures sur les murs arrière et latéral »;

Plan N° 21 : 147, Dunrae pour « Modifier une ouverture de porte pour une fenêtre sur la façade arrière »;

Plan N°22 : 551, Walpole pour « Agrandissement et approbation de l'échantillon de brique FORTERRA : 'Ironstone' »; Sous réserve : « Les joints doivent être en U et non en V. Pour le travail de soutènement, des dessins de structure sont requis pour approbation du permis. Suggestion : la fenêtre de façade ne doit pas être élevée »;

Prolongation de la réunion le 6 juillet 2017

Plan N°24 : 1560, Rockland pour « agrandissement arrière et modifications des façades et échantillons des finis : 3 options (A-B-C) »; OPTION B - Sous réserve : Raccourcir le surplomb du toit sur la façade (voir croquis) pour dépasser l'alignement du panneau latéral de la porte d'entrée. Élévation arrière: prolonger le nouveau toit du rez-de-chaussée au-dessus de la fenêtre existante;

Plan N°25 :416 Leacross, permis pour fondations seulement, sujet à la vérification du CES;

Plan N°26 : 220, Stanstead pour « Deux agrandissements arrière – Permis émis en 2016 pour le 1er agrandissement jamais construit »;

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion tenue le 16 juin 2017 et prolongée le 19 juin 2017 :

Plan N°10 : 2245, Seneca pour « Changement des revêtements de façades »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Les commentaires précédents sont maintenus. Les plans resoumis ne montrent que peu de changements suite aux commentaires précédents. Les modifications qui modernisent le caractère architectural de la maison ne sont pas préférées »;

Plan N°12 : 2145, Cambridge pour « Modification des lucarnes sur le devant de la maison »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Les problèmes techniques devraient être résolus en reconstruisant les lucarnes avec des techniques appropriées; c'est un problème qui peut être résolu sans créer ces grandes boîtes sur les lucarnes. Consulter un architecte pour revoir le problème et trouver une solution sans affecter l'architecture. Le comité ne recommande pas d'ajouter une lucarne supplémentaire sur la façade ».

Plan No.12: 5660 Ferrier for "Post sign";

Plan No.16: 739 Lanark for "Uni-paved terrace – 2 options: with and without a railing";

Plan No.20: 415 Leacross for "Openings' modification to the rear and side walls";

Plan No.21: 147 Dunrae for "Modifying a door to a window to the rear façade";

Plan No.22: 551 Walpole for "Addition and approval of the brick sample FORTERRA: 'Ironstone' "; Subject to: "joints to be U joints and not V joints. For underpinning work, the structural drawings are required for permit approval. Suggest: window on the façade not to be raised";

Extended meeting July 6, 2017

Plan No.24:1560 Rockland for "Rear addition and facade's modifications and finishes samples: 3 options (A-B-C)"; OPTION B- Subject to: shortening the roofline overhang on the façade (see sketch) to surpass front door's sidelight alignment. Rear elevation: to prolong the new ground floor roof over the existing window opening";

Plan No.25 : 416 Leacross : permit for footings and foundations only subject to CES verifications;

Plan No.26: 220 Stanstead for "Two rear additions – Permit issued in 2016 for the never built 1st addition";

TO REFUSE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on June 16, 2017 and extended on June 19, 2017:

Plan No.10: 2245 Seneca for "Changing the facades' siding"; REFUSED for the following reasons: "Maintain previous comments. Resubmitted drawings show very little change after comments given. Modifications to modernize the home's architectural character are not favored";

Plan No.12: 2145 Cambridge for "Front dormers' modifications"; REFUSED for the following reasons: "Technical issues should be resolved by rebuilding dormers with proper techniques; problem that can be solved without creating these large boxes on the dormers. Consult an architect to review problem and find a solution without affecting the architecture. Committee does not recommend adding an additional dormer on the façade";

Plan N°18 Poursuite de la réunion : 19 Juin 2017 228, Stanstead pour « Propositions conceptuelles préliminaires pour le nouveau toit, rénovations des façades et des agrandissements arrière »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « En février, le comité a refusé les rénovations proposées, mais a laissé une ouverture pour une recommandation possible pour le concept d'entrée moderne "intéressant", à condition que le reste de la rénovation de la maison reste dans le style Tudor plus traditionnel. La série de resoumissions n'a pas pris cette direction et n'a pas progressé pour respecter les commentaires originaux et postérieurs, en réduisant les proportions de volumes pertinents et en recalibrant les ouvertures en fonction des nouvelles échelles. Les caractéristiques architecturales les plus importantes telles que les ouvertures des fenêtres de la façade restent surdimensionnées (plusieurs fenêtres sont plus grandes que la porte du garage). L'utilisation des fabricants de fenêtres Alumilex pour le volume central principal est appropriée, mais pas une indication rassurante pour son utilisation sur toutes les ouvertures de la maison qui ont été recommandées pour traiter un style architectural et un raffinement différents »;

Plan N°23 : 260, Simcoe pour « Remplacement de la fenêtre avant »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « la restauration est recommandée pour maintenir la verticalité de l'entrée. L'encadrement en granite doit être maintenu, Peinture noire recommandée. La fenêtre grillagée peut être remplacée par une fenêtre fixe »;

Plan N°25 : 1560 Rockland pour « Agrandissement arrière et modification des façades »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « La façade avant n'est pas acceptable telle que proposée, les nouvelles hauteurs des ouvertures ne sont pas recommandées. Préserver la façade, les lignes de toit existantes et les ouvertures telles qu'elles sont; pas de fenêtres d'angle. Approbation de principe de l'agrandissement arrière. Les balcons Juliette ne sont pas approuvés car ils ne sont pas dans le style de cette maison »;

Plan N°26 : 83, Trenton pour « Démolition partielle et agrandissement arrière et modification des 4 façades »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Le CCU conserve tous les commentaires précédents. Pas de cohérence dans le concept proposé qui empêche une intégration à la maison existante et au paysage urbain existant. Le volume arrière est toujours hors d'échelle et les ouvertures ne sont pas harmonieuses ni cohérentes dans le style de conception proposé »;

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion tenue le 30 juin 2017 et prolongée le 6 juillet 2017:

Plan No.18: Extended meeting: June 19, 2017 228 Stanstead for "Preliminary design proposals for the new roof, facades' and rear additions' renovations"; REFUSED for the following reasons: "In February the committee refused the proposed renovations but left an opening for a possible recommendation for the "interesting" glazed modern entrance design, conditional that the rest of the home renovation remain in the more traditional Tudor style. The series of resubmissions have not achieved this direction and have not progressed to respect the original and subsequent comments- scaling down the proportions of pertinent volumes and recalibrating the openings in consequence to rescaling. The most prominent architectural features such as the façade's window openings still remain oversized (several windows are bigger than garage door). Using Alumilex window fabricators for the main central volume is appropriate, but not a reassuring indication towards its use on all the openings on the house which were recommended to be dealt with a different architectural style and refinement";

Plan No.23: 260, Simcoe for "replacing the front window"; REFUSED for the following reasons: "Restoration is recommended to maintain the verticality of the entrance. Granite framing to remain. Black paint is recommended. Window behind grill can be replaced to a fixed one ";

Plan No.25: 1560, Rockland for "Rear addition and facades' modifications"; REFUSED for the following reasons: "Front facade is not acceptable as proposed; new opening heights are not recommended. Preserve the façade, existing roof lines and openings as they are; no corner windows. Rear addition approved in principle. Juliette balconies are not approved as they are not in keeping with this style of house";

Plan No.26: 83 Trenton for "Partial demolition and rear addition and modification of the 4 facades"; REFUSED for the following reasons: "CCU maintains all previous comments. The proposed home is not coherent in its design and integration with itself and within the existing streetscape. The rear volume is still out of scale and the openings are not harmonious nor coherent in the design style proposed";

TO REFUSE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on June 30, 2017 and extended on July 6, 2017:

Plan N°4 : 1755, Laird pour « Modifier la marquise avant »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Le revêtement aluminium proposé (MAC) et tous les changements proposés pour l'entrée avant et la marquise »;

Plan No.4: 1755 Laird for "Modifying the front canopy"; REFUSED for the following reasons: "Proposed aluminum siding (MAC) and any proposed changes to the front entrance and canopy";

Plan N°23 : 228, Stanstead pour « Propositions conceptuelles préliminaires pour le nouveau toit, rénovation des façades et des agrandissements arrière »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Après toutes les nombreuses options présentées, le CCU estime que les dernières proportions de la maison, ses ouvertures, l'échelle de la nouvelle entrée et son intégration dans le paysage urbain ne convainquent pas suffisamment que le projet va dans une direction architecturale que la Ville souhaite approuver. Le temps et l'investissement sur ce projet sont bien supérieurs au retour obtenu. Ce concept et cette direction ne fonctionnent pas et ne s'intègrent ni dans le paysage urbain ni dans le volume existant de cette maison. Pas fidèle au Tudor : hors échelle ».

Plan No.23: 228 Stanstead for "Preliminary design proposals for the new roof, facades' and rear addition's renovations"; REFUSED for the following reasons: "After all the numerous options presented, the CCU feels the latest proportions of the house, its openings, scale of the new entrance and its integration in the streetscape are not convincing enough that the project will go in an architectural direction the Town wants to approve. The time and investment on this project was far greater than what it got in return. This concept and direction is not working and integrating in the streetscape and within the existing volume of this home. Not true to Tudor: out of scale".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Nomination d'une conseillère en ressources humaines

RÉSOLUTION N° 17-07-14

RESOLUTION N° 17-07-14

Objet : Nomination d'une conseillère en ressources humaines

Subject : Appointment of a Councillor in Human Resources

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

De nommer Madame Roxane Gaudreau au poste de conseillère en ressources humaines, cette nomination entrant en vigueur le 17 juillet 2017; D'accorder à Madame Gaudreau une rémunération selon la politique de reconnaissance des cadres à l'échelle C3 (soit un salaire annuel de 79 000\$).

To appoint Mrs. Roxane Gaudreau as Councillor-Human Resources, effective July 17th 2017 To grant Mrs. Gaudreau a remuneration according to category C3 of the Town of Mount-Royal Recognition Policy for Management personnel (an annual salary of \$79,000).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

18. Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Objet : Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Subject : Report on Decisions rendered by the Agglomeration Council

Le maire Philippe Roy fait rapport des décisions prises lors des dernières séances du conseil d'agglomération.

Mayor Philippe Roy reported decisions taken at the Agglomeration's Council meetings.

19. Affaires diverses

Les membres du conseil informent les personnes présentes de sujets et d'événements passés ou à venir.

20. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 20h8 et 12 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 20h54.

21. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 17-07-15

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

De lever la séance à 20h54.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(s) Philippe Roy

Philippe Roy

RESOLUTION NO. 17-07-15

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To close meeting at 20:54.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(s) Alexandre Verdy

Alexandre Verdy